



COMPTE-RENDU DE CONSULTATION DU COMITE DIRECTEUR

JEUDI 23 JANVIER 2025

B.O n° 2649

Il a été demandé aux membres du Comité Directeur de se prononcer par voie électronique sur la validation du Code de protection des athlètes mineurs.

- ➔ 35 ont validé
- ➔ 1 s'est abstenu
- ➔ 2 ne se sont pas prononcés

Ce document est donc validé et joint au présent procès-verbal.

La Secrétaire Générale
Dominique CUPILLARD

Le Président
Gilles SEZIONALE